

Mardi 21 juillet 2015

## **Incinérateur de boues : le commissaire enquêteur donne un avis favorable**

**Le commissaire enquêteur vient de donner un avis favorable à la demande d'autorisation déposée par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée pour la construction d'une unité d'incinération de boues et de graisses de la station d'épuration intercommunale de Béziers.**

**Voté sans aucune réserve et à l'unanimité par le Conseil communautaire le 20 novembre 2014**, avec une réflexion engagée depuis 2010, ce projet d'extension de la station d'épuration communautaire basée sur la plaine Saint-Pierre a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est achevée le 19 juin. Ce type d'infrastructure relevant de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pour rappel, le permis de construire a été accordé par la ville de Béziers il y a cinq mois et le choix du procédé adopté par tous les maires en 2011 lors d'une commission présidée par Bernard Auriol, Vice-président délégué à l'Eau et l'Assainissement.

L'extension de la station d'épuration, dont les travaux sur la filière de traitement des eaux sont en cours, répond à plusieurs impératifs : l'augmentation de la population, la volonté d'améliorer la qualité du milieu et la mise en adéquation avec règlement départemental du plan de gestion des déchets non dangereux, les boues étant administrativement considérées comme des déchets.

Pour le Président de l'agglomération, Frédéric Lacas, cet avis favorable est une bonne nouvelle : « *le sujet a fait couler beaucoup d'encre ces derniers temps, avec pour certains de vraies inquiétudes que nous avons entendues et auxquelles répondait le dossier remis au commissaire enquêteur, et pour d'autres, une volonté expresse de nuire à l'aboutissement du dossier. Au final, seuls les élus de la majorité municipale de Béziers ont donné un avis défavorable, pour des motifs non légitimes que le*

*commissaire enquêteur a jugé non recevables. A présent, nous pouvons nous réjouir de voir que l'Agglo sera autonome dans son traitement des boues et des graisses issues de la station d'épuration. C'est essentiel sur le plan économique et environnemental. Je rappelle que le marché de travaux fera travailler plusieurs entreprises locales. Ce qui, de facto, dynamisera le tissu économique local. »*

Auparavant, les boues de Béziers, produites par le traitement des eaux usées, étaient envoyées à la station d'épuration d'Agde pour être séchées puis envoyées en cimenterie ou acheminées vers des centres de compostage éloignés. Or, le sécheur était surdimensionné l'hiver et utilisé à sa capacité nominale l'été. En outre, l'Agglo était dépendante des partenaires extérieurs en terme de coûts et de contrôle.

Cet incinérateur, **une plate-forme de 240 m<sup>2</sup>, répond donc aux dernières normes environnementales.**

Les boues seront déshydratées, pressées puis injectées dans le four. Après analyse, les cendres restantes seront valorisées en remblais routier. Les résidus de fumées, une fois traités, partiront en centre d'enfouissement technique. Le risque est donc entièrement maîtrisé puisque les boues sont principalement organiques : les eaux usées contiennent beaucoup moins d'éléments dangereux que les déchets ménagers. Le procédé permettra **de limiter sensiblement les nuisances humaines, environnementales, olfactives et sonores** qui pouvaient être inhérentes au transport des boues non séchées.

Plusieurs collectivités, moyennes ou grandes, utilisent déjà ce procédé qui assure aux populations voisines des rejets de fumée dont les nuisances sont bien en deçà des limites autorisées par la réglementation.

Par ailleurs, un lien continu existera avec les services de l'État et un suivi très régulier des fumées sera effectué.